



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Yves Jouano, Valérie Ménard, Serge Perlès, Hélène Ruffenach

Absents excusés : Christian Banides (procuration à Thierry Lattard),

Serge Quintane,

Sylvie Revillon (procuration à Fabienne Guessab)

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18.00.

Mme le Maire, Catherine Ferrière, demande l'ajout d'un nouveau point (Nomination d'un avocat pour défendre la commune dans un litige concernant un permis de construire), qui sera traité en point 6. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

1. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau, au Conseil Départemental et à la DETR pour le projet d'assainissement

Mme Fabienne Guessab, première adjointe présente la délibération qui vise à autoriser le Conseil Municipal, sur la base d'un dossier préparé par la société GAXIEU, de demander aux trois organismes concernés des subventions représentant au total 80% du coût du projet d'assainissement pour Bouquet-Village. Le délai pour le dépôt de la demande est le 30 septembre ; on connaîtra la réponse début 2016. Une étude récente a démontré la présence d'une grosse insalubrité à Bouquet, ce qui serait un argument en faveur de l'obtention des subventions.

Elle précise que le lancement de la Phase I du projet (Bouquet-Village) est conditionné par l'obtention de subventions à hauteur de 80% du prix, estimé à 462 000 euros /HT soit 555 000 €/TTC, la TVA étant d'ailleurs récupérable. Les 20% restants seront partagés entre la municipalité et les bénéficiaires du projet. La hausse du prix par rapport au projet initialement proposé s'explique par la nécessité d'opter pour une station d'épuration plus éloignée, mais le nouveau site, choisi parmi plusieurs possibilités à la suite d'une étude détaillée, a l'avantage d'avoir reçu l'accord des propriétaires concernés pour l'emplacement de la station de roseaux et de la pompe de relevage.

Elle présente le plan du réseau : le lit de roseaux sera visible, le reste du système sera enterré.

Vote à l'unanimité en faveur du dépôt de la demande de subvention.

2. Affouage

M. Thierry Lattard, deuxième adjoint, présente le dossier. Il explique que le règlement mis au point a reçu l'accord de l'ONF. Il précise ensuite que cette opération entraîne une baisse de ressource pour la commune, compte tenu :

-que les honoraires de l'ONF s'élève à 12% de la valeur estimée de la coupe si celle-ci était mise à la vente aux enchères

- que le prix fixé par le conseil municipal à l'unanimité est de 90,00€ par lot

En revanche cette coupe profite aux habitants de la commune et elle est considérée intéressante pour les affouagistes et participe à l'entretien des espaces boisés donc à leur valorisation.

Trois garants sont désignés par vote du Conseil Municipal : Serge Perlès , Jacques Collette, Louis Bouis. Ils seront responsables du bon déroulement de l'opération et de l'application du règlement. Le règlement sera annexé à la convention à signer par chaque bénéficiaire.

Une visite de la parcelle mise en affouage sera bientôt organisée. La parcelle sera balisée par l'ONF et le découpage se fera avec les garants. Tous les affouagistes devront être présents ou représentés pour le tirage au sort des lots.

3. Chemins de randonnée

Mme Hélène Ruffenach, conseillère, présente le dossier. Elle rappelle que, dans le but de promouvoir les activités de pleine nature (vélo, marche ...), Alès Agglo et le département préparent une carte de chemins de randonnée reliant des communes entre elles, chaque commune étant invitée à désigner un ou plusieurs circuits qui feront partie de ce réseau.

Bouquet a proposé quelques itinéraires empruntant essentiellement des chemins communs, sauf une partie sur DFCI qui a reçu l'accord de la plupart des propriétaires concernés. Une proposition de circuit traversant plusieurs parcelles privées a été abandonnée faute de l'accord de propriétaires.

Une convention sera signée avec les partenaires ; celle-ci comporte des engagements de la part de la commune, notamment une obligation de maintenir la continuité des circuits, par exemple en proposant une alternative si un chemin devait être affecté à un autre usage. Le vote porte aussi sur l'approbation des tracés et des noms de lieu-dit.

Suit un débat vif, certains conseillers estimant que la convention comporte des contraintes excessives pour la commune, et qu'il y a eu un manque de consultation de la part de l'Agglo. Le projet de convention a été modifié pour tenir compte de ces remarques. Le maire fera part à Alès Agglo du mécontentement des conseillers concernant le manque de concertation.

La délibération a été adoptée par 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

4. Bilan de la concertation publique sur le rattachement communautaire

Mme le Maire, Catherine Ferrière, explique qu'avant de lancer toute consultation, elle s'est renseignée sur la possibilité d'un changement de rattachement d'Alès Agglo vers la CC du Pays d'Uzès ; elle n'a rencontré aucune opposition de principe.

La participation à la consultation publique organisée par la Mairie a été très satisfaisante, près de 50% de foyers, de tous les hameaux, s'étant exprimés. Le résultat montre une grande majorité en faveur d'un changement, seulement 4 personnes étant contre.

Mme le Maire propose la délibération suivante :

« Le Conseil Municipal demande au maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité préfectorale pour la sortie de la commune de Bouquet d'Alès Agglomération et son rattachement à la communauté de communes Pays d'Uzès. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Projet d'achat de parcelles

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de quatre parcelles d'une superficie totale de 2106 m² en face de l'Eglise à Bouquet. Ces parcelles font l'objet d'un emplacement réservé dans le projet de PLU, destiné à recevoir la pompe de relevage du futur système d'assainissement. L'entretien de ces parcelles permettra de mettre en valeur la vue sur l'église ainsi que sur les Cévennes, et éventuellement de créer un nouveau lieu de rencontre à Bouquet-Village.

Les propriétaires sont d'accord pour vendre ces parcelles à la Mairie, et le Maire tient à les remercier pour cette ouverture d'esprit. Le prix est fixé à 8000 euros, et est couvert par le poste budgétaire prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de cet achat.

6. Nomination d'un avocat pour défendre la commune dans un litige concernant une demande de permis de construire

La Mairie a prononcé un sursis à statuer sur une demande de permis de construire. Le propriétaire fait appel contre ce sursis, que la Mairie souhaite maintenir.

Pour défendre ses intérêts, la commune a fait appel au service juridique de Groupama, assureur de la commune. Ce dernier a désigné la SCP MARGALL-d'ALBENAS, à Montpellier, en qualité d'avocat de la commune de Bouquet.

L'intervention sera prise en charge par l'assurance « conseil juridique » de la mairie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

7. Questions diverses

Points d'information :

- Mme le Maire rappelle que la cérémonie de commémoration à la Stèle de Bouquet se tiendra le dimanche 4 octobre à 14h 30.
- L'ERDF procédera à l'élagage d'arbres le long de la ligne HTA qui dessert la commune, courant octobre.
- Les Républicains du Gard proposent un référendum pour connaître le sentiment des gardois sur leur appartenance régionale : PACA ou Midi-Pyrénées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.00h.

 Le Maire

Catherine FERRIÈRE